

- République Française -



Mairie d'Aiguèze 30760 AIGUEZE
TEL 04.66.82.14.77
FAX 04.66.82.35.26
mairie.aigueze@orange.fr
www.aigueze.fr



Compte rendu de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 11 décembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 11 décembre 2019 à 20h30** sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.

Présents : Alain CHENIVESSE, Marie-Christine HERAUD, Patrick LEFRANCOIS, Rémi PEROLLET, Charles BASCLE, Salud CHABOT, Alain COSTE, Annie ITIER, Bernadette VALIDIRE.

Procurations : Aude COSTA donne procuration à Alain CHENIVESSE,

Absent : Roland VINCENT.

Secrétaire : Marie-Christine HERAUD.

La séance est ouverte à 20h30, le PV du conseil du 25 septembre 2019 est validé à l'unanimité.

1 - Point de situation sur l'étude de transfert de la mairie et réhabilitation bâtiment : L'étude pour l'avant-projet sommaire et les esquisses a été confiée au cabinet d'architecture AFD. Le choix de ce cabinet a été arrêté en commission après consultation et mise en concurrence. Les éléments demandés permettront en début d'année 2020 de lancer les demandes de subventions pour définir les modes de financement et à la municipalité de faire des choix.

2 – Budget : Le maire souligne le fait que la préparation et la réalisation du budget n'amènent pas à prendre de décisions modificatives.

Restes à réaliser (RAR) : le maire souligne le fait que des opérations restent à réaliser d'ici la fin de l'année 2019 et le début 2020. Ces opérations seront listées sur un état transmis au trésorier pour être prises en compte sur le budget 2020.

Budget de fonctionnement 2020 : le conseil délibère et décide à l'unanimité d'autoriser le maire à engager et mandater les dépenses pour 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019 – avant le vote du budget 2020.

3 – Délibérations pour le transfert de la compétence eau et assainissement à l'Agglomération du Gard Rhodanien :

Le conseil délibère et décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention de transfert de la compétence de signature accordée au maire pour la convention de transfert ;

Le conseil délibère et décide à l'unanimité la dissolution du budget eau et assainissement (M49) de la régie de l'eau communale à compter du 31 décembre 2019 ;

Le conseil délibère et décide à l'unanimité la création d'une ligne budgétaire annexe au budget communal relative à la convention de gestion des services de l'eau et de l'assainissement de l'agglomération du Gard Rhodanien.

Tous les documents d'information relatifs à ce transfert restent disponibles en mairie.

4 – Etude et proposition de convention de mise à disposition de bien public : le maire présente un projet de convention de mise à disposition de la grange du Giet. Ce projet n'est pas retenu par le conseil qui souhaite conserver la liberté de gestion de l'espace. Le conseil est favorable à l'utilisation ponctuelle de cet espace par les associations du village dans le même cadre que l'occupation du four à pain et des espaces publics.

5 – Etude de projets pour les chantiers d'utilité sociale : La campagne des chantiers 2020 se prépare, le conseil a décidé de soumettre à l'agglomération les projets suivants :

- Décroustage et « giclage – rejointoiement » des murs des greniers du presbytère,
- Entretien et débroussaillage des bords de la rivière au lieu-dit le Borian, et de l'aire naturelle du Giet.

6 – Prime de fin d'année des employés communaux : Faisant suite à la délibération de mise en place du régime indemnitaire en novembre 2017, et sur avis favorable du conseil, le maire arrête au taux maximum autorisé le montant des primes de fin d'année aux employés municipaux.

7 - Participation au financement du Fond de solidarité logement pour la période 2019 – 2023 : Dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, le FSL est destiné à accorder des aides financières pour favoriser l'accès au logement des personnes et des ménages les plus défavorisés, au maintien dans un logement des personnes et ménages les plus défavorisés, à des actions d'accompagnement social lié au logement. Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention pour la période 2019 – 2023. La participation de la commune est fixée à $0.25 \text{ €} \times \text{nombre d'habitants (214)} \times \text{le coefficient correcteur selon le potentiel fiscal par habitant (1,2)}$ soit la somme de 64,20 €.

8 - Chemin d'Escaniel : le maire évoque un courrier reçu en mairie concernant l'entretien du chemin d'Escaniel. Pour mémoire, la destination initiale de ce chemin était la desserte de terrains agricoles par des moyens étroits, il est partiellement positionné entre deux talus arborés qui ne peuvent être touchés sans risques de problèmes ultérieurs. Compte tenu du fait qu'il dessert aujourd'hui une maison d'habitation un effort sera fait pour le nettoyer et arranger les points les plus dégradés.

9 – Travaux : l'effort des dernières semaines a été porté sur la sortie des maisons des compteurs d'eau potable les plus anciens.

Points divers.

Information :

- Les vœux de la municipalité sont fixés au 11 janvier 2020 – 18h30 à l'école,
- Un concours de chiens rapprocheurs sera organisé sur le territoire de la commune le week-end des 14, 15 et 16 février,
- Visite des conseillers départementaux : sont évoqués par le maire le report des subventions (département et région) demandées au titre de l'exercice 2019 et différée en 2020, la charte signée avec l'association des PBVF et les réserves à lever (notamment l'enfouissement des câbles de téléphonie dans la rue du Valat) et leur coût.

La séance est clôturée à 22h30.

A Aiguèze, le 13 décembre 2019.

Alain CHENIVESSE, Maire.

